

Agen, mercredi 30 mars 2016

DOSSIER DE PRESSE

Budget 2016 : la refondation comme socle du projet départemental

Dégradation de la situation budgétaire du fait de l'accentuation de l'effet ciseaux, nécessaire adaptation au nouveau cadre règlementaire établi par la loi NOTRe, perte de la clause de compétence générale, conjoncture économique difficile, redressement des comptes de la Nation... le contexte dans lequel le budget 2016 du Département a été élaboré est particulier et inédit ! En dépit de ces nombreux obstacles, le Conseil départemental est parvenu à équilibrer le budget 2016, comme la loi l'impose.

Ce budget 2016 de refondation s'établit à 413,6 M€, soit - 3,65 % par rapport au budget voté en 2015 (qui était de 429,2 M€).

Un contexte inédit pour tous les Départements

Sous l'effet conjugué de la hausse des dépenses de solidarité, de la baisse des recettes fiscales et de la réduction des dotations de l'État, soit l'accentuation de l'effet ciseaux, la majorité des Départements de France connaît des difficultés budgétaires sans précédent. Une trentaine d'entre eux peinent à boucler leur budget 2016 et autant pourraient être en cessation de paiement dès 2017. L'investissement devient la variable d'ajustement et certains Départements se trouvent dans l'incapacité d'investir. D'autres font le choix d'augmenter la fiscalité pour financer leurs projets.

A l'instar de nombreuses collectivités territoriales en général et des Conseils départementaux en particulier, le Département de Lot-et-Garonne est contraint de faire des choix, et ce en dépit d'une bonne gestion saluée par des organismes indépendants, classant le Département de Lot-et-Garonne dans la catégorie des 12 Départements de France considérés comme bons gestionnaires.

En 2016, le Département de Lot-et-Garonne verra la Dotation globale de fonctionnement dite DGF, versée par l'Etat, amputée de 8 M€ (et de 15 M€ en 2017). Globalement, la perte cumulée sur la période 2014-2017 devrait représenter 35,2 M€. Et les dépenses obligatoires de fonctionnement continueront à augmenter, essentiellement celles liées aux trois allocations individuelles de solidarité.

En Lot-et-Garonne, les dépenses sociales progressent ainsi de manière significative, essentiellement du fait de l'évolution du RSA (évaluée à 9,4 % entre 2013 et 2014), elle-même générée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires (plus de 9 000 en 2015).

La progression de la charge des allocations individuelles de solidarité (de l'ordre de 51 % en 8 ans), de moins en moins compensée par l'Etat, a conduit au doublement du reste à charge pour notre collectivité. Concernant le RSA, ce reste à charge était de 2 M€ en 2008, il est de 22 M€ en 2015. Pour l'année 2016, le Département inscrit 55,7 M€ au seul titre du RSA, soit 8 M€ de plus par rapport à ce que nous aurions inscrit si 2014 avait été l'année de référence pour la « renationalisation ».

Le président Camani s'est mobilisé à Paris, au Sénat et à l'ADF, pour que la renationalisation du RSA, qui pourrait être effective au 1^{er} janvier 2017, soit la plus juste possible pour les Départements les plus impactés par le financement de cette allocation.

Pour préparer son budget 2016, le Département a donc dû faire face à :

- **une baisse des recettes : - 9,9 M€ par rapport à 2015**
 - **une hausse des dépenses de fonctionnement : + 2,3 M€ par rapport à 2015** sachant que pour les seules dépenses sociales obligatoires la hausse est de 4,6 M€, le Département ayant diminué ses autres dépenses de fonctionnement
- ⇒ cet effet ciseaux conduisant inéluctablement à une dégradation de l'épargne brute qui passe de 27,4 M€ en 2015 à 7 M€ en 2016.

Le Département, contraint de diminuer l'investissement, maintient toutefois sa section d'investissement à un niveau élevé en 2016 : 71,1 M€.

2016 est donc une année charnière, avec des défis inédits à relever et des dispositions difficiles à prendre. C'était toutefois la seule voie possible car il est nécessaire de reconstituer notre capacité d'investissement afin de continuer à porter des projets améliorant la qualité de vie de nos concitoyens et à assumer les investissements visant à développer l'attractivité et la compétitivité de notre département.

La loi NOTRe, clarifiant les compétences des collectivités, s'est de plus invitée dans cette équation complexe. Aussi, le Département s'est attaché à appliquer la loi et l'esprit de la loi. La refondation a consisté à tout remettre à plat, à réinterroger toutes les priorités et à rechercher le plus grand « effet levier » des interventions départementales.

A moment exceptionnel, démarche exceptionnelle ! C'est pourquoi, la majorité a engagé simultanément plusieurs chantiers :

- **consultation citoyenne** afin de recueillir les priorités des Lot-et-Garonnais
- **consultation des élus locaux lot-et-garonnais** pour poser les bases du nouveau partenariat entre le Département et les communes et intercommunalités
- **création d'une commission spéciale dite de « refondation des politiques publiques départementales »**, composée d'élus issus des trois groupes politiques composant l'assemblée départementale, qui a abouti à l'adoption unanime de 11 résolutions.

Des engagements forts pour surmonter la situation

Pour réussir à résoudre une équation budgétaire a priori insoluble, des mesures-cadres ont été formalisées par la commission de refondation des politiques publiques et entérinées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'Assemblée départementale, unanime, a pris les engagements suivants pour l'année 2016 :

- **pas de hausse de la fiscalité directe sur les ménages pour la 7^e année consécutive**
- **poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **stabilisation de la masse salariale de la collectivité par le non remplacement systématique des départs à la retraite**
- **recentrage des politiques départementales sur le « cœur de métier du Département » soit les compétences obligatoires**
- **généralisation du contrôle de gestion**
- **préservation du tissu associatif, culturel et sportif notamment**
- **nouvelle diminution de 10 % des dépenses de communication**
- **renforcement du partenariat avec la Région**
- **restauration des marges pour continuer à investir.**

Il convient de préciser que **le Lot-et-Garonne est classé parmi les Départements les plus engagés financièrement auprès des tiers (communes et intercommunalités, acteurs économiques, agricoles et touristiques, associations...), en comparaison avec les Départements de France de la même strate.**

En 2014, le Département a participé au fonctionnement de diverses structures communales, associatives, économiques... à hauteur de 227,39 M€, soit une dépense de 687 € / habitant alors que la moyenne de la strate était de 653 € / habitant

→ **soit 5,2 % de plus que la moyenne**

En 2014, le Département a accordé 24,29 M€ de subventions d'investissement à des tiers (collectivités, acteurs économiques, associations...), soit une dépense de 73 € / habitant alors que la moyenne de la strate était de 65 € / habitant

→ **soit en 12,3 % de plus que la moyenne**

Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Aussi, le Département de Lot-et-Garonne, en s'alignant sur la moyenne de la strate, fait le choix de rester le partenaire privilégié des acteurs dont les projets ne pourraient être menés à bien sans son soutien. A contrario, les aides marginales et complémentaires à des dispositifs relevant de l'échelon communal, intercommunal ou régional ne sont pas systématiquement renouvelées. C'est la condition sine qua non pour que le Département conserve sa capacité à intervenir sur ses compétences propres telles que les services au public, les collèges, les routes départementales, l'aménagement numérique, les solidarités sociales...

Cependant la baisse des investissements dans le BP 2016 est un trompe l'œil puisque des projets importants sont menés grâce à l'intervention du Département et induisent des investissements considérables qui doivent donc être mis au bénéfice des investissements départementaux. Ainsi, les 13 M€ d'investissement par an pour le déploiement du THD pendant les 10 prochaines années doivent être mis à l'actif des investissements du Département. Même chose pour le BEA des casernes de gendarmerie qui génère 3,5 M€ d'investissement en 2016 et l'investissement du SDIS là aussi directement généré par notre intervention avec 3,9 M€ de travaux réalisés par an en moyenne depuis 2009. **Au total, cela représente donc 20,4 M€ d'investissements générés par le Département,** à ajouter aux 71,1 M€ de sa section d'investissement.

Le budget 2016 du Département est donc un budget de refondation, qui permet de continuer à accompagner au quotidien les Lot-et-Garonnais (solidarité, éducation, développement économique, modernisation du réseau routier...) **et de préparer l'avenir** (révolution numérique avec montée en débit du réseau hertzien existant et déploiement du très haut débit avec la fibre optique, Etats généraux du Tourisme, contractualisation territoriale...).

Les ambitions du Conseil département pour le Lot-et-Garonne :

- Un département **partenaire des Lot-et-Garonnais et des territoires**
- Un département **fier de son patrimoine, de sa culture et de ses productions locales**
- Un département **terre de réussites**

Pour atteindre ces objectifs, après avoir remis à plat tous ses régimes d'aide, **le Département a choisi de concentrer ses efforts sur les politiques à forte valeur ajoutée en :**

- **prenant en compte le cadre réglementaire, au regard de la loi NOTRe**
- **tenant compte des attentes des Lot-et-Garonnais exprimés dans le cadre de la consultation**
- **cherchant systématiquement à favoriser l'effet levier de ses interventions.**

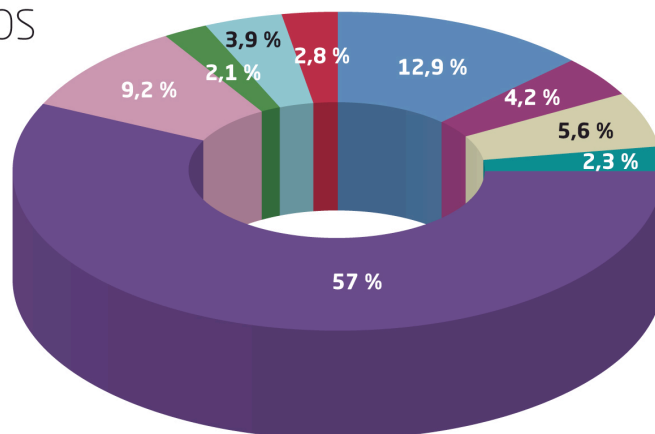
Le budget 2016 en chiffres

Budget global : 413,6 M€

- **Section de fonctionnement : 342,5 M€**
- **Section d'investissement : 71,1 M€**

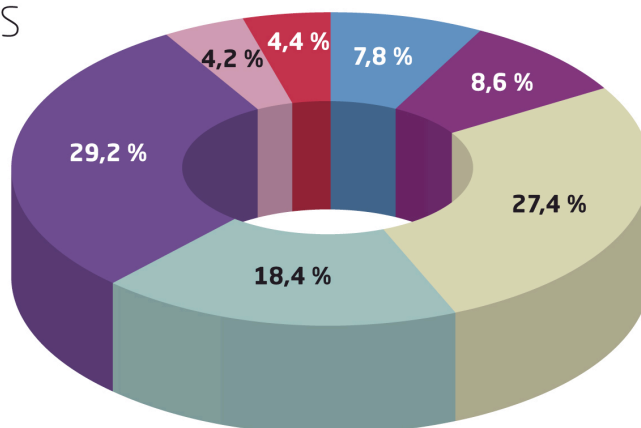
DÉPENSES - 413,6 MILLIONS D'EUROS

- Services généraux - 53,3 M€
- Sécurité - 17,6 M€
- Enseignement - 23,32 M€
- Culture, vie associative, jeunesse, sports et loisirs - 9,7 M€
- Action sociale et prévention médico-sociale - 235,9 M€
- Réseaux et infrastructures - 37,9 M€
- Aménagement et environnement - 8,5 M€
- Transports - 16,1 M€
- Économie, agriculture et tourisme - 11,4 M€



RECETTES - 413,6 MILLIONS D'EUROS

- Emprunts - 32,3 M€
- Recettes d'aide sociale - 35,4 M€
- Impôts indirects - 113,4 M€
- Dotations d'État - 76 M€
- Impôts directs - 120 M€
- Autres recettes - 17,2 M€
- Résultat reporté - 18,2 M€



1. Un budget confirmant le rôle incontournable du Département aux côtés des habitants et des territoires

La solidarité humaine au cœur de l'action du Département

L'action sociale et la prévention médico-sociale représentent plus de 235,9 M€, c'est dire le poids de cette compétence dans le budget départemental. Outre le financement des trois allocations de solidarité nationale (APA, RSA et PCH), le Département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social, à l'autonomie des personnes...

Personnes âgées et/ou handicapées, personnes fragilisées par les accidents de la vie, **la protection des populations, de l'enfance au 3^e âge, est l'une des priorités du Département.**

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que 81,29 % des Lot-et-Garonnais souhaitent que les personnes âgées restent le plus longtemps possible à domicile.

Le Département avait fait du maintien à domicile une priorité du précédent Schéma gérontologique 2011-2015. Dans cette optique, il a revalorisé à 8 reprises le tarif horaire de l'aide à domicile, passant de 16,10 € en 2008 à 20,10 € en 2015. Ce service est rendu à plus de 7 000 bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

Pour les personnes âgées à faibles revenus, le Département avait créé en 2008 l'APA +, dispositif volontariste et précurseur. Ce dispositif est désormais intégré dans la réforme de l'APA, démontrant ainsi que les seuils pris en compte par le Département de Lot-et-Garonne pour accompagner nos aînés étaient justes.

Il renouvelle également son soutien à la création de logements sociaux ou à destination de publics ciblés, notamment l'adaptation des logements pour les personnes handicapées.

→ **Action phare n°1 : Une politique volontariste en faveur de la démographie médicale.**

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que la présence de médecins sur les territoires est la priorité n°1 des Lot-et-Garonnais.

Afin de favoriser un égal accès aux soins pour tous les Lot-et-Garonnais, le Conseil départemental a décidé de prendre le dossier de la démographie médicale à bras-le-corps. Il a su fédérer autour de lui pouvoirs publics, dont les services de l'Etat, et professionnels de la santé afin d'élaborer, ensemble, les mesures nécessaires pour renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne auprès des jeunes médecins et de créer les conditions d'adaptation de l'exercice médical.

12 maisons de santé pluriprofessionnelles sont actives aujourd'hui, et 9 autres devraient l'être d'ici 2017. Le Département consacré plus de 2 M€ pour financer les MSP dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Bâtir des projets de territoires pour plus de solidarité et d'équité

L'année 2016 sera une année transitoire pour bâtir une politique de contractualisation territoriale (avec les communes et communautés de communes ou d'agglomération). Une approche globale se fera avec les 4 territoires que sont l'Agenais, le Marmandais, le Néracais et le Villeneuvois. Il s'agit de sortir définitivement de la logique de guichet, en ayant une réflexion plus générale à l'échelle d'un bassin de vie, d'emplois... Mené conjointement avec le schéma d'accessibilité de services aux publics, ce travail permettra à l'action publique d'être encore plus efficiente, avec plus d'équité territoriale. Parallèlement, le Département amplifiera sa mission d'assistance technique aux communes.

Le soutien aux collectivités se poursuit en 2016, en orientant l'action du Département en priorité sur les bâtiments scolaires, les aménagements de bourg et les monuments historiques.

Afin de favoriser l'effet levier induit par son soutien financier, le Département consacre une enveloppe de 4,4 M€, répartis entre le soutien aux bâtiments communaux, sportifs et scolaires et les aménagements de bourg (3,7 M€) et les aides en faveur de la restauration des monuments historiques (0,7 M€).

→ Action phare n°2 : Le maillage des services publics essentiels à la population

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que les Lot-et-Garonnais souhaitent disposer mêmes services publics partout sur le territoire (maisons de santé, services publics type centre de secours et d'incendie ou casernes de gendarmerie...).

A l'image des maisons de santé pluriprofessionnelles, le Département veille à ce que les services publics soient équitablement répartis sur le territoire. Prenons l'exemple des centres de secours et d'incendie et des casernes de gendarmerie, dont la présence est essentielle pour assurer la protection et la sécurité de nos concitoyens. Le Département a mis en place des partenariats exemplaires pour rénover voire construire des équipements performants pour nos pompiers et nos gendarmes.

Concernant les centres d'incendie et de secours, depuis 2008, le Département a déjà versé 3 M€ pour un montant total de travaux de l'ordre de 10 M€. 14 centres ont été livrés, 3 autres sont en travaux.

Sans oublier que le Conseil départemental est le premier financeur du Sdis. Cette année, il lui verse 15,5 M€ afin que nos sapeurs-pompiers puissent mener à bien leurs missions, notamment le secours à la personne et la lutte contre les incendies. Cette participation traduit une double volonté : celle de mieux protéger nos concitoyens et de faire en sorte que le service public continue de vivre dans chaque territoire de Lot-et-Garonne.

2. Un budget départemental tourné vers la promotion de notre patrimoine, de notre culture et de nos productions locales

Faire du Lot-et-Garonne la destination touristique verte au cœur du sud-ouest

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que 70,86 % des Lot-et-Garonnais pensent que le tourisme vert, de qualité et de proximité, est un axe à développer pour renforcer l'attrait du Lot-et-Garonne et 65,94 % qu'il est important d'accompagner l'implantation du Center Parcs.

En Lot-et-Garonne, avec un chiffre d'affaires global de l'ordre de 330 M€ et 5 000 emplois directs, le tourisme représente un secteur d'activités important, à fort potentiel de développement. Les efforts du Département, du Comité départemental du Tourisme et des acteurs touristiques doivent être poursuivis afin que ce secteur continue à prospérer.

Les Etats généraux du Tourisme, qui seront lancés en mai et seront conduits sur l'année 2016, visent à renforcer la dynamique touristique déjà existante, avec pour objectif majeur de multiplier par 2 le nombre de touristes à l'horizon 2025.

Parallèlement, le Département maintient ses aides à destination des acteurs touristiques. En 2016, il consacrerait 1,7 M€ à cette mission, soutenant ainsi les projets touristiques.

→ Action phare n°3 : Réussir l'implantation du Center Parcs

Enjeu de taille, l'implantation du Center Parcs, à l'horizon 2020. Projet sans précédent avec quelque 170 M€ d'investissement et la création de 200 à 500 emplois durant le chantier, puis, une fois en activité, de 300 emplois, le futur domaine Center Parcs viendra conforter l'offre touristique existante.

Réelle opportunité pour notre territoire, le Center Parcs Lot-et-Garonne viendra en effet asseoir la réputation du Lot-et-Garonne, en tant que destination touristique, au niveau national voire international. Pour réussir l'implantation de ce projet, le Département mise sur la concertation. Ainsi, l'année 2016 sera consacrée aux études et à la consultation.

Valoriser nos productions agricoles pour demeurer le « jardin de la France »

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que pour 86,99 % des Lot-et-Garonnais le soutien à l'agriculture passe par l'encouragement des circuits courts.

L'agriculture lot-et-garonnaise occupe une place de choix dans l'économie avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 850 M€. La moderniser et la valoriser sont essentiels pour garantir son développement. Aussi, le Département fait-il le choix de soutenir l'innovation et la promotion des produits du terroir mais également de favoriser les circuits courts. La ressource en eau restant un enjeu majeur pour de notre agriculture, le Département continuera à soutenir les initiatives dans ce domaine.

L'application de la loi NOTRe impacte le soutien du Département à l'agriculture, qui relève désormais quasi exclusivement de la compétence de la Région (aides directes aux exploitations agricoles). Des négociations sont en cours pour pérenniser le soutien des acteurs publics aux agriculteurs et aux filières. L'aide aux nouveaux installés en agriculture, le soutien à la création de nouvelles ressources en eau et le soutien aux Cuma sont des mesures que le Département souhaite conventionner avec la Région.

En 2016, le Département consacrera 6 M€ à l'agriculture, sachant que cette enveloppe permettra également de soutenir la filière sylvicole et qu'elle englobe aussi les actions environnementales.

→ Action phare n°4 : Du 47 dans nos assiettes

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que pour 97,53 % des Lot-et-Garonnais le « manger local » est une évidence.

Mieux nourrir nos enfants tout en soutenant l'agriculture, telle est l'ambition du programme « Du 47 dans nos assiettes ».

Lutter contre le gaspillage alimentaire, servir des repas équilibrés et de qualité, valoriser notre agriculture en privilégiant les circuits courts et en favorisant l'introduction de produits locaux et frais... voici quelques-uns des défis à relever en matière de restauration collective.

Avec près de 10 000 repas servis quotidiennement dans les collèges (soit 1,45 million de repas chaque année), la restauration mérite une attention particulière. Depuis trois ans, le Conseil départemental met tout en œuvre pour améliorer ce service, avec le soutien des chefs cuisiniers et de leurs équipes qui officient chaque jour dans les collèges.

Le Conseil départemental souhaite généraliser le recours aux circuits courts à toute la restauration collective. Il travaille à la création d'un groupement d'achats départemental pour adapter les marchés d'approvisionnement aux attentes des collectivités (gérant une restauration collective). Cette plateforme facilitera le recours aux produits locaux et assurera un certain volume de commandes pour les producteurs.

Continuer à soutenir le tissu associatif en Lot-et-Garonne, département du bien vivre ensemble

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que 65,97 % des Lot-et-Garonnais pensent que le Département doit soutenir les associations locales.

Le monde associatif, qu'il soit culturel, sportif ou autre, est particulièrement actif en Lot-et-Garonne, favorisant ainsi le bien vivre ensemble. A l'heure où bien des collectivités ont fait le choix de revoir à la baisse leur soutien aux associations locales, le Département de Lot-et-Garonne maintient le même niveau d'intervention. Ce choix est d'ailleurs l'une des mesures adoptées par la commission de refondation des politiques départementales.

Ainsi, en 2016, le Département consacrera 3,5 M€ aux associations culturelles, 2,2 M€ au monde sportif et 0,4 M€ aux actions de citoyenneté.

→ Action phare n°5 : Le Pass' Culture Sport

A l'image du Pass' Bonne conduite lancé en 2009, le Département crée un nouveau Pass' pour les jeunes. Destiné aux collégiens boursiers – conformément à la volonté de la collectivité de recentrer son action sur ses compétences propres – le Pass' Culture Sport encouragera les bénéficiaires à pratiquer une activité sportive ou culturelle.

Plus de 50 000 € sont consacrés à ce dispositif (par redéploiement de crédits), qui pourrait bénéficier aux quelque 1 000 collégiens boursiers du département.

3. Un budget départemental mobilisé pour la réussite et la préparation de l'avenir

Créer un environnement favorable au développement économique (industrie, artisanat, commerce)

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que 97,53 % des Lot-et-Garonnais pensent que l'attractivité du territoire passe par la promotion du commerce et de l'artisanat et 84,08 % par le développement des clusters.

Ce constat est partagé par la majorité, qui entend continuer à **participer à l'animation et à la promotion économique du Lot-et-Garonne**. Ainsi, même si l'aide directe aux entreprises est dévolue désormais par la loi NOTRe exclusivement à la Région, le Département entend prendre toute sa part pour contribuer à l'attractivité du territoire, créer les meilleures conditions d'accueil et de maintien de l'activité économique.

En 2016, **le Département consacrera 6,1 M€ à cette mission**, selon la répartition suivante :

- 5,3 M€ pour accompagner les entreprises et leurs groupements dans leur développement
- 0,8 M€ pour soutenir les politiques territoriales telles que les opérations publiques de développement artisanal et commercial.

Parallèlement, Pierre Camani a fait valoir auprès d'Alain Rousset les différentes politiques volontaristes menées jusqu'à présent par le Département et qui dépendent désormais de la Région, du fait de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe. Les négociations sont en cours afin que des dispositifs tels que le Tremplin rural ou l'aide à l'investissement des entreprises soient maintenus et portés par la Région.

→ Action phare n°6 : Renforcer le soutien à l'apprentissage

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que pour 98,45 % des Lot-et-Garonnais le soutien à l'apprentissage est important.

L'artisanat, première entreprise du département avec 21 000 actifs, joue un rôle essentiel dans l'aménagement et le dynamisme des territoires. Par sa proximité, il est également un facteur d'attractivité résidentielle et économique. Il constitue en outre une force d'insertion avec 800 nouveaux entrepreneurs immatriculés, 2 300 contrats en durée indéterminée signés et 750 jeunes en contrats d'apprentissage au 31 décembre 2015.

Fort de ce constat, le **Département de Lot-et-Garonne approfondit sensiblement son partenariat avec la CMA afin de renforcer son action sur le territoire lot-et-garonnais**. Entre autres, le Département participera à parité au financement de la plateforme Internet que va créer la CMA et qui sera ouverte à l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, population, collectivités,...). Cet espace sera personnalisé aux besoins de chaque territoire. Il apportera une visibilité du secteur des métiers ainsi qu'une réponse aux besoins des acteurs, contribuera à développer le marché des entreprises locales. Surtout, il valorisera l'apprentissage, qui souffre encore aujourd'hui d'un manque de considération alors qu'il présente de nombreux atouts et des débouchés en termes d'emplois. En Lot-et-Garonne, 80 % des apprentis formés dans un CFA trouvent un travail, soit chez l'employeur qui les a formés, soit chez un autre.

Poursuivre la modernisation du Lot-et-Garonne en matière d'infrastructures pour accroître son attractivité et sa compétitivité

La consultation citoyenne « **Construisons NOTRe 47** » fait apparaître que pour 84,42 % des Lot-et-Garonnais l'accès au très haut débit est une priorité et que pour 94,33 % mieux se déplacer passe par la modernisation du réseau routier.

Situé à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse, le Lot-et-Garonne jouit d'une situation stratégique au cœur du Sud-Ouest. Pour conforter cette place et rendre notre département encore plus attractif, il faut poursuivre son aménagement en développant ses infrastructures de communication, que ce soit le réseau routier ou le réseau numérique.

En 2016, le Département consacrera 21,9 M€ à la modernisation du réseau routier, soit un niveau d'investissement élevé compte tenu du contexte budgétaire.

Parmi les chantiers qui seront menés, outre les opérations de maintenance récurrentes sur les routes départementales, certains projets structurants visent à mieux desservir les territoires :

- D 813 : carrefour Ferron à Tonneins
- D 656 : axe Nérac - Mézin
- études pour la reconstruction du pont du Mas-d'Agenais.
- D 214 : rectification des virages de Lacurades à Condezaygues
- D 661 : réfection du pont rail à Penne-d'Agenais...

Il convient de rappeler que le Département financera également la mise en 2 x 2 voies de la RN 21 entre La Croix-Blanche et Monbalen (travaux) et le pont - barreau de Camélat (études puis travaux), deux aménagements qui constituent une seule et même opération majeure pour le Lot-et-Garonne.

➔ Action phare n°7 : Déployer la fibre optique sur tout le territoire d'ici 10 ans

L'année 2016 marquera surtout l'histoire numérique du Lot-et-Garonne. Dans la continuité du chantier actuellement mené sur le réseau hertzien afin de le renforcer, d'ici la fin d'année, pour offrir des débits allant de 6 à 20 Mbps, la fibre optique sera déployée, avec un programme s'étalant sur 10 ans pour garantir des débits minimums de 100 Mbps.

Concernant le très haut débit, le Département consacre 2 M€ par an pour financer le déploiement de la fibre optique sur 10 ans, avec un effet levier considérable puisque, chaque année, ce sont 13 M€ qui seront investis par le syndicat Lot-et-Garonne numérique.

Les premiers foyers seront raccordés dès 2017 et d'ici 5 ans, en incluant les déploiements des opérateurs privés, la moitié des foyers lot-et-garonnais seront raccordables à la fibre optique avec à la clef des débits de 100 Mbps et plus !

Favoriser la réussite scolaire en agissant pour l'éducation

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que pour 78,05 % des Lot-et-Garonnais la poursuite des travaux de rénovation des collèges est une action importante.

L'Etat étant en charge des universités et autres enseignements supérieurs, la Région des lycées, le Département des collèges et la commune des écoles primaires, le Département recentre naturellement son action au profit des collégiens.

Afin que tous les jeunes lot-et-garonnais puissent disposer des mêmes conditions de réussite, le Département place l'éducation au cœur de ses politiques. A ce titre, il intervient à différents niveaux pour mettre toutes les chances de leur côté. Que ce soit pour les transports scolaires (mesure transférée à la Région au 1^{er} janvier 2017), la maintenance et la rénovation des collèges mais également l'équipement des salles de classe, des restaurants scolaires, des CDI..., le soutien à l'enseignement supérieur..., le Département est un acteur incontournable de l'éducation.

Ainsi, en 2016, plus de 5,17 M€ de crédits seront déployés pour entretenir et rénover les collèges. Le Département verse également 4,29 M€ aux collèges publics et privés, sous contrat d'associations, via des dotations de fonctionnement.

Par ailleurs, bien que ce ne soit pas une compétence obligatoire, le Département continuera à soutenir l'enseignement supérieur en Lot-et-Garonne. Ainsi, en 2016, il consacre une enveloppe de 710 000 € pour assurer la pérennité des formations d'enseignement supérieur en Lot-et-Garonne, enjeu essentiel de l'aménagement du territoire et de l'attractivité de notre département.

→ Action phare n°8 : L'équipement numérique des collèges

La consultation citoyenne « Construisons NOTRe 47 » fait apparaître que pour 64,54 % des Lot-et-Garonnais l'équipement informatique des collèges est une action importante.

Les équipements informatiques étant ancrés dans la vie de tous les jours, il est primordial que l'éducation ne reste pas en marge du progrès numérique. Favorisant l'apprentissage, les différents équipements liés aux technologies de l'information et de la communication, tels que les tableaux blancs interactifs, les tablettes mobiles de langues, les ordinateurs sont financés par le Département. Il finance également tous les travaux de câblage.

En moyenne, chaque année, il consacre plus de 300 000 € à ces équipements, permettant de disposer d'un parc informatique de bon niveau dans les collèges.

En 2016, le Département renouvellera les ordinateurs acquis avant 2008 et continuera à moderniser les réseaux de câblage dans les collèges les plus pénalisés à ce niveau.

Concernant les tablettes numériques, distribuées tout récemment aux 122 élèves de 5^e du collège Ducos-du-Hauron à Agen dans le cadre du projet national « collège préfigurateur », le Département ne se prononce pas sur un éventuel déploiement du dispositif dans d'autres établissements. Le Département souhaite pouvoir disposer du bilan de l'année 1 du collège préfigurateur et ainsi mesurer l'intérêt pédagogique de cet outil et l'impact financier, sachant que le coût de ce programme est particulièrement élevé.

Contacts presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 73 69 23 54 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / veronique.delery@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département